



W E N D E L

PUBLICATION SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES EN APPLICATION
DE L'ARTICLE L. 225-88-2 DU CODE DE COMMERCE – 20 MARS 2023

Conventions avec Wendel-Participations

- **Personnes intéressées :**

- Wendel-Participations SE, actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ;
- Priscilla de Moustier (Président Directeur Général), Nicolas ver Hulst (administrateur), Bénédicte Coste (administrateur), François de Mitry (administrateur), Thomas de Villeneuve (administrateur), Humbert de Wendel (administrateur) de la société Wendel-Participations SE, et également membres du Conseil de surveillance de la société Wendel SE.

- **Objet, conditions financières et intérêt des conventions :**

- *Avenants aux conventions de prestation de services*

Wendel rend des prestations de conseil et d'assistance auprès de Wendel-Participations dans le cadre d'une convention conclue le 2 septembre 2003, modifiée par un avenant n°1 en date du 12 février 2021. Par l'avenant n°2, Wendel et Wendel-Participations ont décidé d'augmenter de 5% le montant de la rémunération des prestations du contrat (de 23.000 à 24.150 € HT par an), avec effet au 1^{er} janvier 2023.

Wendel rend des services à Wendel-Participations en matière de lutte contre la corruption (loi Sapin II) et de reporting fiscal pays par pays (CBCR) dans le cadre d'une convention conclue le 18 décembre 2017, telle que modifiée par un avenant n°1 en date du 17 janvier 2019 et un avenant n°2 en date du 1^{er} décembre 2020. Par l'avenant n°3, Wendel et Wendel-Participations ont décidé d'augmenter de 5% le montant de la rémunération des prestations du contrat (de 15.000 à 15.750 € HT par an), avec effet au 1^{er} janvier 2023.

Le Conseil de surveillance a constaté l'intérêt d'augmenter le montant de la rémunération prévu par ces conventions, afin de refléter l'inflation salariale.

- *Conventions liées au déménagement rue Paul Cézanne*

Contrat de sous-location

Wendel est locataire de locaux situés 2-4 rue Paul Cézanne 75008 Paris, au sein desquels elle va transférer son siège social. Wendel sous-loue une partie de ces locaux - à usage exclusif de bureaux - à Wendel-Participations, qui va également y transférer son siège social.

La sous-location est consentie pour une durée d'un an renouvelable, moyennant le versement par Wendel-Participations à Wendel d'un loyer annuel de 100.780 € (hors taxes), charges locatives incluses.

Le Conseil de surveillance a constaté l'intérêt de sous-louer une partie des surfaces inoccupées à Wendel-Participations, en contrepartie de la perception d'un loyer dont le montant est en ligne avec le loyer versé par Wendel au propriétaire des locaux.

Contrat de cession de mobilier et de mise à disposition d'équipements techniques

Dans le cadre de l'aménagement des locaux rue Paul Cézanne, Wendel a acquis du mobilier de bureau neuf. Elle a cédé à Wendel-Participations le mobilier destiné à meubler les bureaux des locaux sous-loués par Wendel-Participations. Le prix de cession du mobilier concerné est égal au prix d'achat hors taxes initialement réglé par Wendel auprès de ses fournisseurs, soit un total de 30.468,46 €. Wendel met également à disposition de Wendel-Participations certains équipements techniques pour l'usage de ses équipes (téléphonie et multi-copieur). Les frais annuels liés à ces équipements, supportés par Wendel, sont refacturés à Wendel-Participations pour un montant identique. A titre purement informatif à la date du contrat, ces frais étaient estimés à 6.800 € (hors taxes).

Le Conseil de surveillance a constaté l'intérêt d'organiser entre Wendel et Wendel-Participations la cession du mobilier de bureau et la refacturation des frais des équipements techniques à prix coûtant.

Mandat de vente des meubles et objets d'art

En amont de son déménagement, Wendel a souhaité se séparer de certains meubles meublants et objets d'art présents dans ses locaux du 89 rue Taitbout. Avant de mettre en vente ces biens auprès du public, Wendel a souhaité préalablement, compte tenu du caractère affectif de certains des biens pour les membres de l'actionnariat familial, offrir à ceux-ci la possibilité de les acquérir. Un mandat a été mis en place afin que Wendel-Participations assure la gestion de la vente auprès de l'actionnariat familial au nom et pour le compte de Wendel. Ce mandat fixe les différentes modalités de réalisation de la vente (notamment le prix de vente des biens, fondé sur des estimations de tiers experts) et prévoit une rémunération de Wendel-Participations à hauteur de 5 % du montant global hors taxe des ventes.

Le Conseil de surveillance a constaté l'intérêt de confier la gestion de la vente à Wendel-Participations, pour en faciliter le déroulement dans un calendrier très court et limiter les flux financiers au niveau de Wendel.

Convention de dépôt des objets d'art

Wendel et Wendel-Participations ont installé dans leurs locaux respectifs certains objets d'art qui appartiennent pour partie à Wendel et pour partie à la Fondation de Wendel. Wendel, Wendel-Participations et la Fondation de Wendel ont conclu une convention de dépôt de ces objets d'art, régissant les modalités de leur mise à disposition à titre gratuit (notamment les conditions de localisation, de conservation, et de gestion en cas de sinistre).

Le Conseil de surveillance a constaté l'intérêt de bénéficier du dépôt d'objets d'art à titre gratuit, et d'en mettre également à disposition de Wendel-Participations, compte tenu des liens historiques et culturels entre les deux sociétés.

- **Dates** : Ces conventions ont été autorisées par le Conseil de surveillance le 16 mars 2023 et conclues à cette date, à l'exception du mandat de vente qui a été conclu le 15 février 2023.

À propos de Wendel

Wendel est l'une des toutes premières sociétés d'investissement cotées en Europe. Elle investit en Europe et en Amérique du Nord, dans des sociétés leaders dans leur secteur : Bureau Veritas, ACAMS, Constantia Flexibles, Crisis Prevention Institute, IHS Towers, Stahl et Tarkett. Elle joue souvent un rôle actif d'actionnaire majoritaire ou significatif dans les sociétés de son portefeuille. Elle cherche à mettre en œuvre des stratégies de développement à long terme qui consistent à amplifier la croissance et la rentabilité de sociétés afin d'accroître leurs positions de leader.

Wendel est cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris.

Notation attribuée par Standard & Poor's : Long terme : BBB avec perspective stable - Court terme : A-2 depuis le 25 janvier 2019

Notation attribuée par Moody's : Long terme : Baa2 avec perspective stable -

Wendel est le Mécène Fondateur du Centre Pompidou-Metz. En raison de son engagement depuis de longues années en faveur de la Culture, Wendel a reçu le titre de Grand Mécène de la Culture en 2012.

Pour en savoir plus : wendelgroup.com

Suivez-nous sur Twitter [@WendelGroup](https://twitter.com/WendelGroup)



TRANSPARENCE LABEL OR

Member of

**Dow Jones
Sustainability Indices**

Powered by the S&P Global CSA

Contact

Secrétariat général - Caroline Bertin Delacour : +33 (0) 1 42 85 30 00 - c.bertindelacour@wendelgroup.com



WENDEL